



La ville autrement...

Contrat de ville : quels moyens pour les quartiers ?

Journée régionale *Jeudi de la ville* du 11 décembre 2014



Programme de la journée

09h30 – 10h00

Mot d'accueil et ouverture de la journée

- Christine LAMEYSE, chef de service, Délégation régionale CNFPT
- Kléber ARHOUL, Préfet Délégué à l'Égalité des Chances du Nord et Président de l'IREV
- Majdouline SBAI, Vice-Présidente du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais et Vice-présidente de l'IREV



La ville autrement...

Programme de la journée

10h00 – 10h45

Les moyens et les leviers d'action de la politique de la ville.

- Raphaël LE MEHAUTÉ, Commissaire Délégué Adjoint au Commissariat Général l'Égalité des Territoires (CGET).



La ville autrement...

Programme de la journée

10h45 – 12h30

La contribution des institutions au contrat : entre droit commun et soutien spécifique

● **L'Etat**

- Kléber ARHOUL, Préfet Délégué à l'Égalité des Chances du Nord représenté par Céline DOUAY, chef de la mission Politique de la Ville et Égalité des Chances,
- Xavier CZERWINSKI, Secrétaire Général Adjoint en charge de la politique de la ville du Pas-de-Calais.

● **L'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais**

- Olivier ROVERE, Conseiller en charge des politiques de prévention et des politiques de la ville auprès de la directrice de la santé publique

● **Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais**

- Majdouline SBAI, Vice-Présidente en charge de la citoyenneté, de la coopération décentralisée et des relations internationales
- Christine CONSTANT, Direction de l'Action Économique

● **Le Conseil Général du Nord**

- Mathieu COOREN, responsable par intérim de la mission « Contrats de territoire »
- Didier BOURGEOIS, Directeur Adjoint de la DTPAS du Valenciennois.

● **Le Conseil Général du Pas-de-Calais**

- Jean-Louis HOTTE, Directeur de la Maison Département Solidarités de Lens Liévin



La ville autrement...

Programme de la journée

14h00-15h00 : La Politique européenne de Cohésion au profit des quartiers prioritaires.

- Romain BRIOT, expert en politiques urbaines et européennes: la Politique Européenne de Cohésion et les enseignements des Projets Urbains Intégrés (PUI).
- Yannick SERPAUD, chef de service développement et renouvellement urbain, Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais : les priorités du Programme Opérationnel (PO) FEDER et l'approche intégrée.
- Frédérique DANIEL, Chef de service FSE, DIRECCTE Nord –Pas-de-Calais : le Fonds Social Européen au service des quartiers.



La ville autrement...



Journée régionale « Contrat de ville : quels moyens pour les quartier ? »

La politique européenne de cohésion au profit des quartiers prioritaires

L'approche Intégrée du PO FEDER 2014 -

Yannick SERPAUD, Chef de Service DRU, Conseil Régional



Le volet Urbain du PO



Commission européenne : 5% du FEDER sur un volet urbain



Accord Ministère de la Ville / Association des Régions de France : 10% du FEDER pour la géographie prioritaire réformée



Rédaction du PO : 12% du FEDER soit 81 M€ pour constituer le volet européen des contrats de ville



ITI : Investissement Territorial Intégré



L'investissement Territorial Intégré ou ITI

=

Réservation de crédits pour l'ITI au sein des axes et des priorités que celui-ci pourra mobiliser

4 axes pour 81 M€ :

- Axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entrepreneurante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si : 12 M €
- Axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- Axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€
- Axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Attention au respect des enveloppes réservées par axes 8



Les priorités d'investissement ciblées :

- Axe 1 - **priorité 3.a** pour sensibiliser les habitants à la création – reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés
- Axe 2 - **priorité 2.c** pour développer l'usage du numérique
- Axe 3 - **priorité 4.c** pour améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics
- Axe 3 - **priorité 4.e** pour mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable;
- Axe 4 - **priorité 6.c** pour requalifier leur patrimoine remarquable,
- Axe 4 - **priorité 6.e** pour contribuer aux programmes de renouvellement urbain, en offrant une mutation urbaine de qualité, susceptible d'en modifier l'image.



Chaque ITI aura

- un volet « développement durable », correspondant à la mobilisation des axes 1 (développement économique) et 2 (TIC) ;
- un volet « aménagement durable », correspondant à la mobilisation des axes 3 (transition énergétique) et 4 (robustesse, attractivité).

Et précisera le périmètre géographique retenu pour sa mobilisation.

Enveloppe réservée	Nombre d'axes à mobiliser
Plus de 10 M€	4 axes à mobiliser
De 5 à 10 M€	3 axes à mobiliser
Inférieur à 5 M€	2 axes à mobiliser

Modalité de calcul de l'enveloppe réservée par EPCI
 1 poids de la population en QPV
 2 stratégie DSDT régionale
 3 nombre candidats final pour un ITI

Sur les territoires des EPCI ayant choisi de mettre en place un ITI et en dehors des périmètres géographiques retenus pour l'ITI, la mobilisation de FEDER sur des priorités retenues au titre de l'ITI ne sera possible qu'après programmation effective des crédits réservés à hauteur d'au moins 60%.



13 EPCI éligibles :

LMCU / CALL / Artois Comm / CAPH / CUD / CAMVS / CAVM / CAB / CAC / CCCO / CAD / CAHC / CUA

- Les autres mobilise le FEDER de façon classique
- Celle non retenues ou ne voulant pas d'ITI mobilise également le FEDER de façon classique

Le rôle de l'EPCI :

- Sélection des opérations : animation locale auprès des bénéficiaires, contrôle de l'éligibilité des opérations et avis sur leur opportunités.
- Pré-instruction des opérations : contrôle de la complétude du dossier de demande de subvention

Le rôle de la Région :

L'instruction, la gestion et le suivi financier reste de la responsabilité de la Région.



Convention entre EPCI et Région

**Attention : INGENIERIE –
GOUVERNANCE TECHNIQUE &
POLITIQUE**



La gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.

- cotech, copil

Interlocuteur Région

- Animation de l'ITI : Le service Développement et Renouvellement Urbain de la Région
- Instruction des mesures : services instructeurs propres à chaque priorité suivant le processus dans le DOMO

La sélection des ITI

Les ITI seront sélectionnés à l'issue du présent appel à candidatures qui comporte trois phases successives :

- la présélection des candidatures : lettre d'intention (stratégie du contrat de ville) - 1 à 2 mois
- La constitution du dossier de candidature (accompagnement du service DRU et de l'IREV) : identification des priorités et de l'enveloppe sollicités – 6 mois
- Sélection et approbation des ITI dans les instances adhoc



CALENDRIER ITI :

- Approbation de l'appel à candidatures : Comité de Suivi de février 2015
- Lancement de l'Appel à candidatures : février 2015
- Date limite de dépôt des dossiers d'intention : mars 2015
- Présélection des candidatures : mars à septembre 2015
- Dépôt des candidatures finalisées : septembre 2015
- Analyse et sélection des candidatures : octobre 2015
- Sélection des candidatures retenues : CUP dernier trimestre 2015
- Date limite de dépôt des demandes de subvention pour programmation : 30 juin 2018

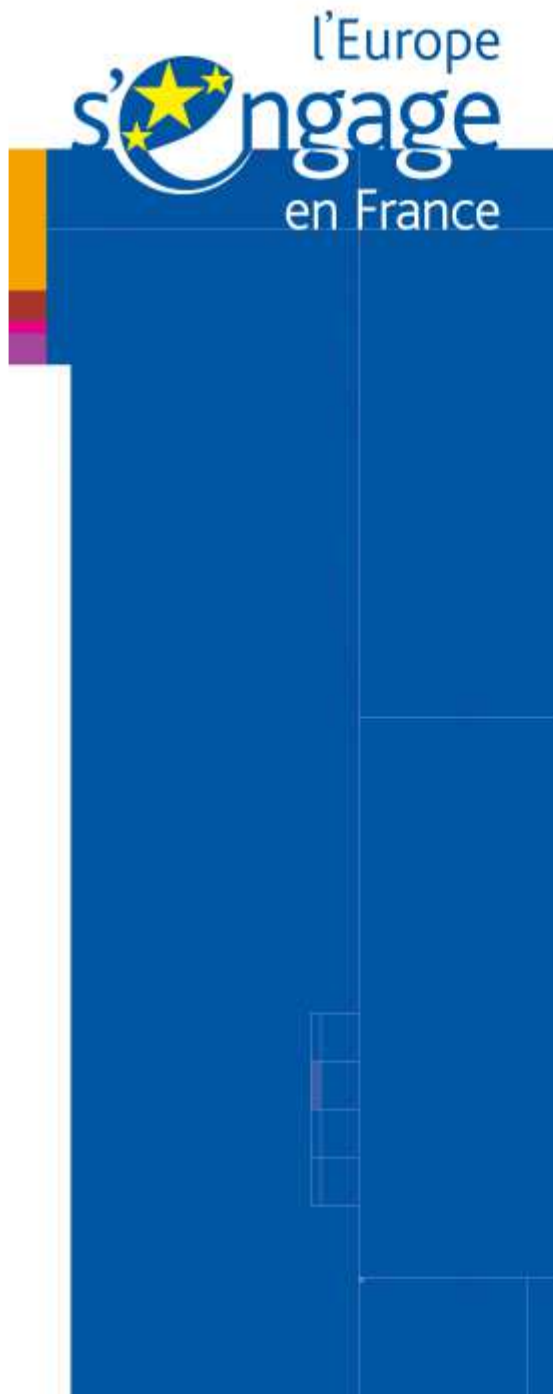
Programme de la journée

14h00-15h00 : La Politique européenne de Cohésion au profit des quartiers prioritaires.

- Romain BRIOT, expert en politiques urbaines et européennes: la Politique Européenne de Cohésion et les enseignements des Projets Urbains Intégrés (PUI).
- Yannick SERPAUD, chef de service développement et renouvellement urbain, Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais : les priorités du Programme Opérationnel (PO) FEDER et l'approche intégrée.
- Frédérique DANIEL, Chef de service FSE, DIRECCTE Nord –Pas-de-Calais : le Fonds Social Européen au service des quartiers.



La ville autrement...



Programme opérationnel national du FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

**au profit des quartiers
prioritaires de la politique de
la ville**

La nouvelle architecture de gestion du FSE

la gestion du FSE est partagée entre :

- **Les Conseils régionaux, autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE** au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
- **L'Etat (DGEFP) est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale répartie pour moitié sur le champs de l'emploi et pour moitié sur le champs de l'inclusion.**

S'agissant de l'inclusion, deux accords complémentaires définissent le cadre d'intervention du FSE

- un accord cadre national avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), signé le 5 août 2014
- Un accord cadre national avec l'Alliance Ville Emploi, l'ADF et la DGEFP en cours de signature.

PON FSE : 3 axes d'interventions

- Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilité professionnelle et développer l'entrepreneuriat (~ 24 Mo €)
- Axe 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels (~ 39 Mo €)

axes 1 et 2 : gestion partagée entre niveau central (DGEFP) et déconcentré (DIRECCTE)

- Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion (~ 145 Mo €)

gestion majoritairement déconcentrée (Conseils Généraux et PLIE)

Politique de la Ville : Mobilisation des crédits FSE

Le FSE se donne un objectif spécifique de 10% de participants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Inscription dans les lignes de partages Etat-Région
- Composante prise en compte dans la sélection des dossiers
- Vigilance des gestionnaires à l'instruction

Dépôt des projets

- **Axe 1 :**
 - PI 8.1 : accompagnement vers l'emploi (jeunes, moins qualifiés, les séniors, les chômeurs, personnes en congés parental)
 - PI 8.3 : accompagnement vers l'entreprenariat
 - PI 10.1 : réduction du décrochage scolaire
- **Axe 2 :**
 - Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation
- **Axe 3 :**
 - Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi au travers de l'instauration d'un véritable droit au parcours renforcé, individualisé et coordonné vers l'emploi

Le suivi et l'évaluation

- Système de suivi des participants
 - Basé sur un questionnaire par participant
 - Système d'information (MaDémarcheFSE)
 - Evaluation et vérification de l'atteinte des objectifs

Programme de la journée

15h00 – 16h45

L'intercommunalité, pilote des moyens au service du projet

- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) : Michel DIDIER, responsable du Pôle animation territoriale.
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais : Mireille HINGREZ-CEREDA, 1ère Vice-Présidente, en charge de la Politique de la ville et Corinne DELATTRE, responsable du service solidarité emploi.
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole : Olivier VANDAMME, Directeur Général Adjoint Ville, habitat et cohésion sociale et Philippe PASQUET, agent de développement à Bruay-sur-l'Escaut.
- Lille Métropole Communauté Urbaine : Annabelle LECOCQ, Chef de projet Politique de la ville.



La ville autrement...

Programme de la journée

16h45 – 17h00 : Conclusion

17h30 – 19h30 : Vernissage de l'exposition

« BELFORT HOOVER : l'IREV à la confluence de l'urbain et du social »



La ville autrement...